



# Club de patinage artistique de Mercier

## Fiche d'inscription pour la saison 2009-2010

### Coordonnées du patineur

Nom de famille : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
DDN (jj/mm/aa) : \_\_\_\_\_ NAM : \_\_\_\_\_ No ACPA : \_\_\_\_\_  
Nom du parent : \_\_\_\_\_ Prénom du parent : \_\_\_\_\_ Autre CPA : \_\_\_\_\_

### Frais d'inscription Patinage Star

Mardi	Jeudi	Samedi
16h à 17h <input type="checkbox"/>	16h à 17h <input type="checkbox"/>	8h à 9h <input type="checkbox"/>
17h à 18h <input type="checkbox"/>	17h à 18h <input type="checkbox"/>	8h55 à 9h05* <input type="checkbox"/>
17h55 à 18h05* <input type="checkbox"/>	17h55 à 18h05* <input type="checkbox"/>	9h à 10h <input type="checkbox"/>
18h à 19h <input type="checkbox"/>	18h à 19h <input type="checkbox"/>	* Stroking

1 hr =255\$  3 hrs =395\$  5 hrs =515\$  7 hrs =575\$   
2 hrs=325\$  4 hrs =465\$  6 hrs =545\$  8 hrs =605\$

Le CPA Mercier se réserve le droit de modifier ou d'annuler les heures de glace et ce, en fonction de la répartition des inscriptions.

Total : \_\_\_\_\_

Frais obligatoires pour le stroking	10.00\$	_____
Frais pour les non-résidents de la ville de Mercier	50.00\$	_____
Rabais de préinscription (si remis avant le 30 juin 2009)	-30.00\$	_____
Rabais pour 3 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille	-50.00\$	_____
<b>Grand total :</b>		_____

### Frais d'inscription Patinage Plus

1 heure par semaine le samedi matin de 10h à 11h	255.00\$	_____
Frais pour les non-résidents de la ville de Mercier	50.00\$	_____
Rabais de préinscription (si remis avant le 30 juin 2009)	-30.00\$	_____
Rabais pour 3 <sup>ème</sup> enfant d'une même famille	-50.00\$	_____
<b>Grand total :</b>		_____

### Conditions et modalités de paiement

- 1) **PRÉINSCRIPTION :** Veuillez préparer 2 chèques post-datés (31 juillet 2009 et 31 octobre 2009) et les remettre avec la présente fiche d'inscription
- 2) **INSCRIPTION RÉGULIÈRE :** Veuillez préparer 2 chèques post-datés (30 septembre 2009 et 15 novembre 2009) et les remettre avec la présente fiche d'inscription

### Confirmation d'inscription

Signature du parent / tuteur responsable : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_  
Signature d'un responsable du CPA Mercier : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du règlement d'inscription au verso des présentes ainsi que de ses modification et j'accepte de m'y conformer.

Remettre cette fiche d'inscription à un membre du comité du CPA Mercier ou la poster à :  
Club de patinage artistique de Mercier, C.P. 22, Mercier (Québec), J6R 2K6

## **Règlements du CPA Mercier**

- 1) Les patineurs sont assujettis aux règlements du CPA Mercier et de l'Association des clubs de patinage artistique. Le CPA Mercier se réserve le droit d'annuler et/ou de modifier toute session.
- 2) Le patineur doit **OBLIGATOIREMENT** avoir 3 ans au 30 septembre 2009 pour être admissible au programme Patinage Plus.
- 3) Pour les patineurs du programme Patinage Plus, le casque protecteur est obligatoire.
- 4) Les frais d'inscription doivent être payés au moment de l'inscription et ne sont pas remboursables après le 30 octobre 2009. Aucune inscription ne sera acceptée sans les paiements appropriés. Le patineur ne pourra donc pas être présent sur la glace. **Avant le 30 octobre, les frais d'inscription sont remboursables, moins 50.00\$ qui seront retenus pour couvrir l'inscription à Skate Canada, l'assurance et les frais d'administration du club.**
- 5) Les coûts d'inscription sont déterminés chaque année par le conseil d'administration.
- 6) Tout patineur qui cesse de patiner pour quelque raison que ce soit, après le 30 octobre de l'année en cours, n'a droit à aucun remboursement.
- 7) Toute inscription des membres d'une famille ayant un compte en souffrance auprès du CPA Mercier ne peut être acceptée tant que les sommes dues ne sont pas payées.
- 8) Il y aura des frais additionnels de 30\$ pour tout chèque retourné par l'institution financière du payeur quelque soit la raison du retour.
- 9) Le CPA Mercier est autorisé à publier la photo de mon/mes enfant(s) sur le site internet du club.
- 10) Lors de la session de Patinage Plus du samedi matin, un parent doit **obligatoirement** être présent à l'aréna.
- 11) Une levée de fonds annuelle, déterminée par le C.A., en début de saison, sera obligatoire pour chaque patineur du club.
- 12) À défaut de participer à la levée de fonds annuelle, un montant forfaitaire, déterminé par le C.A. sera alors exigé à chaque patineur.
- 13) Lors d'une année de spectacle, une commandite à paraître dans le programme souvenir, additionnelle à la levée de fonds et déterminée par le C.A., sera exigée à chaque patineur participant au spectacle.
- 14) Le patineur qui ne participe pas à toutes les levées de fonds et/ou commandites exigées par le CPA Mercier, et qui désire faire partie du spectacle, devra obligatoirement déboursier un montant déterminé par le C.A. pour couvrir les frais inhérents au spectacle.
- 15) Lors de session de test de club, les blocs d'heures réguliers de patin sont annulés et non remboursables.
- 16) Les présents règlements peuvent être modifié en tout temps par le conseil d'administration.